

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18/12/2017

Référence
DCM N°2017-90

Objet de la délibération
TARIFS DU CIMETIÈRE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	10

Date de la convocation
12/12/2017

Date d'affichage
12/12/2017

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loire Atlantique
Le : 29/12/2017
Et
Publication ou notification le : 29/12/2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Roche Blanche s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRAUD, Maire.

Présents : Mme BARRON Lise, Mme BERTHELOT Claudine, M. CAMPAIN Denis, M. CLÉMENCEAU Ronan, Mme CLOUET Delphine, M GAUTIER Charbel, Mme. LEMOINE Isabelle, M. PAGEAU Laurent, M. PRAUD Jacques, M. SOURISSEAU Freddy.

Absents : Mme. RENOU Argitxu, Mme. RIOUX Angélique, M. SIREUDE Laurent, M. VALAT Patrick
Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Madame Lise BARRON est nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération : TARIFS DU CIMETIÈRE

A l'occasion de l'installation du columbarium, la commission finances s'est réunie le 14 novembre afin de travailler sur la révision des tarifs du cimetière.

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, à la majorité absolue :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DÉCIDE d'augmenter les tarifs applicables au cimetière à compter du 1^{er} janvier 2018.

PRÉCISE que les tarifs appliqués à compter du 1^{er} janvier 2018 seront les suivants :

	Anciens tarifs	Tarifs appliqués à compter du 1er janvier 2018
CONCESSION 15 ANS	61,00 €	75,00 €
CONCESSION 30 ANS	122,00 €	150,00 €
CONCESSION 50 ANS	214,00 €	
CAVE-URNE CONCESSION 15 ANS	175,00 €	300,00 €
CAVE-URNE CONCESSION 30 ANS	236,00 €	400,00 €
CASE COLUMBARIUM CONCESSION 15 ANS		200,00 €
CASE COLUMBARIUM CONCESSION 30 ANS		300,00 €

Pour copie conforme :

En mairie, le 29/12/2017

Le Maire,

Jacques PRAUD



Accusé de réception en préfecture
044-214402224-20171218-2017-90-DE
Date de télétransmission : 29/12/2017
Date de réception préfecture : 29/12/2017